

La Gazette de Saint-Germain-Laval

saint-germain-laval.fr



N°119

Avril - Mai - Juin
2014

Une nouvelle équipe municipale pour vous servir
Actualité municipale, page 6

Marie-Claude de SAINT LOUP lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal, le samedi 29 mars 2014



➤ VIE MUNICIPALE

Pour améliorer le cadre de
vie

p. 12

➤ VIE LOCALE

LEZARTISTES
Exposition de peintures

p. 24

➤ VIE CULTURELLE

Suivez l'histoire de votre
village au fil des mois

p. 32



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

sarl **EESM BERMUDEZ**



**PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE**



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

St Germ MULTISERVICES

EURL Villard S.

- Vente de bois de chauffage
- Nettoyage de parc boisé
- Dessouchage
- Enlèvement d'arbres dangereux
- Arrachage de haie et de vieilles clôtures...

- Tous travaux de mini-pelle
- Raccordement tout à l'égout...

- Transport de sable et matériaux
- Enlèvement de gravats et déchets verts...



5, rue Athanasie Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr

06-78-59-17-24

Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption

Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

Nouveau : NIOXIN® produit recommandé pour les cheveux clairsemés

**CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61**



p. 6

Vie municipale

- Résultats des élections municipales
- Installation du nouveau Conseil Municipal
- Seniors : Plan canicule 2014
- Pour améliorer le cadre de vie
- Compte-rendu de Conseil Public

p. 24

Vie locale

- LEZARTISTES : Exposition de peintures
- Cérémonie du 1^{er} mai
- Cérémonie du 8 mai

p. 29

Vie culturelle

- Médiathèque « Le Manoir »
- L'histoire de notre village

p. 34

Vie scolaire

p. 36

Vie associative

- Espace associations
- ESL VTT
- Bric à Brac du Comité des Fêtes
- Fête du Village

p. 43

Rendez-vous - Agenda

JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



La Chope à Bière

La cave à Bière de Montereau-Fault-Yonne
se transforme et devient

La-chope-a-biere.com

Bières, cidres, jus de pomme,
paniers-cadeaux, coffrets-cadeaux
Tireuses à bière (vente et location),
fûts de 6, 15, 20 et 30 litres

ADRESSE DE RETRAIT DE VOS ACHATS
5 rue des clomarts 77130
Montereau-Fault-Yonne
TEL: 01 64 23 62 40
Local ouvert
lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
de 14h30 à 18h30
mail: contact@la-chope-a-biere.com

Vente interdite aux -18 ans - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
consommez avec modération
L'alcool est déconseillé pendant la grossesse

Ne pas jeter sur la voie publique SVP

ESPACE AUTOS 77

José RIBEIRO

**MECANIQUE •
CARROSSERIE •
PEINTURE •**



ACHAT - VENTE - LOCATION

Z.A. DES CHARLOTES • 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

06 • 14 • 65 • 06 • 52 ESPACEAUTOS77RJ@GMAIL.COM

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
MARTIN
ALEXANDRE**

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr


**Le Bien-être
à la Maison**
Entreprise agréée

Service d'Aide à la Personne
Pour vous aider à conserver votre qualité de vie et vos habitudes.

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Prise en charge à la sortie de l'école, aides aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations domestiques

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas
- Jardinage, bricolage, petits entretiens électroménagers



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (Impôts, APA...)
- Aide à l'établissement du budget, classement



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels et Internet
- Assistance à la vidéo et à la photo



Aides Financières

- Aide du gouvernement
- Recherche d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts
- Le chèque emploi service
- Aide au logement
- Aide au transport
- Aide à la garde d'enfants
- Aide à la garde d'animaux
- Aide à la garde d'objets

- Allocations et Financements
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Prestations Familiales
- Mutuelles (CNRS...)
- Caisses de retraite

Tél. 01 64 22 18 08 - Port. 06 18 84 65 35

18, rue Juliette Quinault - 77130 LA TOMBE

www.lebienetrealamaison.fr - E-mail: jacqueline.tamas@sfr.fr

Agrément n° N251010/F0775/135 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE: 9609Z



De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr



Mesdames, Messieurs, mes chers Administrés,

Dimanche 23 mars 2014, les Saint-germanoises et Saint-germanoises ont tranché ! Ils ont choisi clairement une équipe dans la continuité de celles qui ont conduit l'action municipale depuis maintenant 13 années.

Un nouveau conseil municipal est en place et je souhaite que, tout au long de la mandature qui s'ouvre, les débats soient passionnés, constructifs et surtout fructueux, au service de nos habitants. Je veillerai à ce que chacun, dans le cadre de cette assemblée, puisse s'exprimer et je dis, ici publiquement, aux représentants de la liste qui a offert un autre choix démocratique à nos électeurs et qui représente une part significative de la population, que ses remarques et ses propositions seront écoutées et examinées avec beaucoup d'attention.

Nous vous avons proposé un programme ! Il s'agit désormais de le mettre en œuvre avec détermination. Ainsi, dans le respect des grands équilibres financiers, nous assurerons un développement harmonieux de notre commune, nous offrirons à tous nos habitants une gamme de services toujours plus complets et plus performants, nous améliorerons le cadre de vie de chacun, nous valoriserons une solidarité intercommunale, porteuse d'économies et créatrice d'emplois.

Dans ces différents domaines, l'action a déjà commencé :

- le restaurant scolaire a pris forme, les travaux de la résidence intergénérationnelle ont commencé, les travaux préparatoires à la reprise dans le domaine communal des espaces publics de la cité du Pré Vert sont en voie d'achèvement, la première tranche de la réhabilitation de la mairie va être lancée dans les prochains mois.*
- le jeudi 03 avril 2014, j'ai désigné les conseillers délégués et les conseillers spécialisés qui, aux côtés des adjoints ou à mes côtés, porteront les différents dossiers qu'il s'agisse de la sécurité, des affaires périscolaires, des affaires culturelles, de la communication, de l'entretien de la commune ou de projets particuliers tels que le foyer de vie pour personnes handicapées ou la réhabilitation de l'église. Des référents de quartier seront également mis en place, pour une nouvelle approche d'une démocratie participative.*

Comme vous le voyez, nous sommes déjà dans l'action !

Je salue l'ensemble du conseil municipal et je me réjouis de son élection. Je lui souhaite un bon travail !

Je salue également l'ensemble des Saint-germanoises et des Saint-germanoises qui nous ont fait confiance et je leur dis :

« vous pouvez compter sur nous ! ».

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Elections municipales | Vie municipale

saint-germain-laval.fr

➤ Résultats des élections municipales



	Sièges à pourvoir
Conseil municipal	23
Conseil communautaire	3

➤ Résultats du 1^{er} tour

	1 ^{er} Bureau Salle Orée de la Bassée	2 ^{ème} Bureau Petit Buisson	TOTAL			
Nombre d'inscrits	1 307	695	2 002			
Nombre d'émargements	861	422	1 283			
Nombre de votants	861	422	1 283			
Bulletins nuls	36	19	55			
Suffrages exprimés	825	403	1 228	%	Nbre de sièges Conseil Municipal	Nbre de sièges Conseil Communautaire
Liste « Un Nouvel Elan »	306	143	449	36,56	4	1
Liste « Ensemble, continuons »	519	260	779	63,44	19	2

Elections municipales | Vie municipale

saint-germain-laval.fr



Dimanche 23 mars 2014

Liste conduite par	Elu(e)s au conseil municipal	Elu(e)s au conseil communautaire
Mme Marie-Claude de SAINT LOUP « ENSEMBLE CONTINUONS »	1. Mme Marie-Claude de SAINT LOUP	Oui
	2. M. Bernard AUTHIER	
	3. Mme Catherine VIRIN	
	4. M. Christophe FAGIS	
	5. Mme Nathalie DUHAMEL	
	6. M. Jean TYCHENSKY	
	7. Mme Aline TELLIER	
	8. M. Frédéric HALLART	
	9. Mme Elisabeth AUGE	
	10. M. Michel HUSSON	
	11. Mme Véronique LE BEUX	
	12. M. Michel FONTAN	
	13. Mme Dominique BOTREL	
	14. M. Hervé BERTHIER	
	15. Mme Michèle CHEVAL	
	16. M. Olivier MARTIN	
	17. Mme Georgette TRINCHEAU-MOULIN	
	18. M. Dany DUDILLIEU	
	19. Mme Florence BONHOMME	
M. Jean-Claude MARTINEZ « UN NOUVEL ELAN »	20. M. Jean-Claude MARTINEZ	Oui
	21. Mme Françoise LAFONT	
	22. M. Jean-Louis MIALON	
	23. Mme Valérie BRUNELLE	

Installation du nouveau Conseil Municipal



Mesdames, Messieurs, mes chers Administrés,

Je vous remercie d'être venus nombreux assister à l'installation du nouveau conseil municipal, élu à l'issue du scrutin du 23 mars 2014.

Ces remerciements vont aussi aux 1.283 électeurs qui se sont déplacés pour témoigner, par leur vote, leur attachement à la vie démocratique de la cité. Ils me pardonneront d'adresser un salut particulier à toutes celles et à tous ceux qui ont accordé leur confiance à la liste que j'avais l'honneur de conduire et à laquelle revient désormais la lourde tâche de gérer la commune, à l'écoute et au service de tous ses habitants.

Avant de céder la parole au doyen de cette assemblée afin qu'il préside le rituel de l'installation du nouveau conseil, je voudrais un court instant revenir sur la mandature écoulée, pour remercier les conseillers qui m'ont accompagnée. Chacun à sa place et à son rang a œuvré avec efficacité et détermination et le bilan des réalisations accomplies leur appartient.

Les infrastructures scolaires et périscolaires ont été renouvelées, améliorées, complétées et offriront à nos enfants, avec la construction du restaurant scolaire, un cadre moderne et performant propice à leur épanouissement.

La sauvegarde du patrimoine a été initiée avec les pre-

miers travaux de rénovation de la mairie et la transformation des communs du manoir en bibliothèque-médiathèque, mêlant ainsi dans une même approche l'histoire du village et une vision de son avenir.

Les opérations d'entretien et de rénovation de la voirie ont été développées, les équipements incendie renouvelés, le réseau d'assainissement complété à Tréchy et à Nanon afin d'offrir à nos concitoyens un cadre de vie toujours plus agréable.

La zone d'activités de Merlange a pris son essor, grâce au développement de la zone intercommunale et à la renaissance des installations de l'ancienne tuilerie. Un tissu d'entreprises artisanales s'est implanté et ses perspectives de développement s'annoncent prometteuses pour la commune en terme d'emplois et de retombées financières.

Les associations disposent de salles et d'équipements toujours plus nombreux et adaptés à la pratique de leurs activités.

Tous les conseillers sortants peuvent être fiers de ce bilan. Je les en remercie.

Une nouvelle équipe motivée et riche de la diversité de ses membres s'apprête à prendre les rênes. Encouragée par votre vote, elle réunit tous les atouts pour poursuivre l'œuvre accomplie et continuer à bâtir avec vous l'avenir de notre village que nous aimons tous.



Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 29/03/2014

L'an deux mil quatorze le vingt-neuf du mois de mars à dix heures 15, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, se réunit le conseil municipal de la commune de Saint-Germain-Laval.

Je déclare donc la séance ouverte et les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer comme secrétaire Madame Aline TELLIER.

Vote : 23 voix Pour la nomination de Mme Aline TELLIER comme Secrétaire de séance.

Je cède maintenant la parole au doyen de cette équipe, Jean TYCHENSKY, qui va présider la séance pour l'élection du nouveau Maire.

<i>Election du Maire</i>	
<i>Nombre de votants :</i>	23
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls :</i>	5
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	18
<i>Majorité absolue :</i>	10

Mme Marie-Claude de SAINT LOUP est élue au 1^{er} tour de scrutin avec 18 voix.

(Mme de SAINT LOUP, Maire, reprend la présidence)
Je vous remercie de la confiance que vous venez, une nouvelle fois, de me témoigner.

Nous allons maintenant procéder à l'élection des Adjoints.

En application des articles L.2121-1 et L.2121-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Je vous rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal doit fixer le nombre des adjoints au maire de la commune. Je vous propose de fixer à 6 le nombre des adjoints.

Vote : Pour = 20 – Contre = 0 – Abstentions = 3 [M. MARTINEZ, M. MADELENAT, Mme ARNOUT]

Je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Je propose aux membres du conseil municipal de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Délai de 5 minutes écoulé

Je constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste sera jointe au présent procès-verbal. Elle sera mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il va donc être procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné précédemment pour l'élection du Maire et sous les mêmes conditions.

Vote de chaque conseiller à l'appel de son nom.

Dépouillement.

Résultats

<i>Nombre de votants :</i>	23
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls :</i>	4
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	19
<i>Majorité absolue :</i>	10

Sont proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Bernard AUTHIER à savoir :

- 1^{er} Adjoint : Bernard AUTHIER
- 2^{ème} Adjoint : Michel FONTAN
- 3^{ème} Adjoint : Michèle CHEVAL
- 4^{ème} Adjoint : Catherine VIRIN
- 5^{ème} Adjoint : Véronique LE BEUX
- 6^{ème} Adjoint : Michel HUSSON

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 29 mars 2014 à onze heures zéro minute, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Conseil Municipal | Vie municipale

saint-germain-laval.fr

CONSEIL MUNICIPAL



M.C. de SAINT LOUP



B. AUTHIER,



M. FONTAN,



M. CHEVAL,



C. VIRIN,



V. LE BEUX,



M. HUSSON



D. BOTREL,



N. DUHAMEL,



F. HALLART,



A. TELLIER,



G. TRINCHEAU-
MOULIN



J. TYCHENSKY



J.C. MARTINEZ*,



F. MADELENAT,



P. LE GOFF,



F. ARNOU*



[Mme LAFONT, M. MIALON, Mme BRUNELLE, M. HAAS-FRANGI, Mme BOCHER, Mme RICHARD ayant démissionné]

* Pas de droit à l'image communiqué par les conseillers municipaux



Plan canicule 2014:

Recensement des personnes vulnérables



Renseignements :

C.C.A.S.

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Saint-Germain-Laval



Dans le cadre du plan « Canicule », le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Germain-Laval est chargé d'effectuer le recensement, à titre préventif, des personnes âgées, vulnérables ou dépendantes et des personnes handicapées qui vivent seules ou sont isolées. L'objectif de ce recensement est de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte.

Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes adultes handicapées, les personnes isolées qui le souhaitent, peuvent se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie au : 01 64 32 10 62, en communiquant les données nominatives permettant de les identifier et de les joindre (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence).

Si vous connaissez des personnes, amis, voisins, famille, concernés par ce recensement vous pouvez également nous contacter pour nous le signaler.

Le C.C.A.S. prendra contact avec ces personnes.

“ Aidez-nous à les aider ! ”

Point travaux | Vie municipale

saint-germain-laval.fr

➡ Pour améliorer le cadre de vie

➡ La résidence intergénérationnelle “ Le Clos Vauban ”



➡ Le restaurant scolaire de Courbeton





➤ Rue de Provins



Avril 2014



Avril 2014

Réalisation par la CC2F de deux plateaux destinés à faire ralentir la vitesse des voitures, l'un de 15 mètres de long à hauteur de la Mairie, l'autre de 25 mètres, juste avant d'aborder le carrefour de Saint-Pierre et du centre commercial

L'opération de sécurisation de la traversée du village entre la salle des fêtes et le centre commercial et de mise aux normes P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite) du cheminement piétonnier desservant les différents lieux publics de l'itinéraire est terminée.



Avril 2014

Aménagement des abords des commerces du centre commercial du Bas de la Montagne.

➤ Installation d'un nouvel abris bus à l'arrêt du CFA...



Mai 2014

Cet investissement a été financé et installé par notre annonceur publicitaire VISIOCOM.

Compte-rendu du Jeudi 3 avril 2014

Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel, FAGIS Christophe, TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, BERTHIER Hervé, DUDILLIEU Dany, MADELENAT François, LE GOFF Philippe,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, LE BEUX Véronique, AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, BONHOMME Florence, ARNOUT Florence.

Absents représentés :

- Monsieur MARTIN Olivier, représenté par Monsieur TYCHENSKY Jean ;
- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, représenté par Monsieur MADELENAT François ;
- Madame DUHAMEL Nathalie, représentée par Madame BONHOMME Florence ;
- Madame TELLIER Aline, représentée par Madame CHEVAL Michèle.
- Secrétaire de séance : Mme ARNOUT Florence

Madame le Maire ouvre la séance et indique qu'elle donnera une information quant à la cantine de Courbeton dans les affaires et questions diverses.

ORDRE DU JOUR

1 - DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Madame le Maire expose au Conseil qu'en vertu de l'Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer, par arrêté municipal, les Conseillers Municipaux délégués suivants :

- Monsieur FAGIS Christophe ;
- Monsieur BERTHIER Hervé ;
- Monsieur DUDILLIEU Dany ;
- Monsieur MARTIN Olivier.

et d'attribuer une indemnité de fonction à ces conseillers municipaux délégués.

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable.

2 - ATTRIBUTION DES DELEGATIONS DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Madame le Maire expose au Conseil que, suite à l'élection des Adjoint le samedi 29 mars 2014, il convient de donner les délégations de fonction aux Adjoint au Maire :

- 1^{er} Adjoint – Monsieur Bernard AUTHIER, chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Travaux ;
- 2^{ème} Adjoint – Monsieur Michel FONTAN, chargé des Finances Communales ;
- 3^{ème} Adjoint – Madame Michèle CHEVAL, chargée de l'Action Sociale ;
- 4^{ème} Adjoint – Madame Catherine VIRIN, chargée de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance ;
- 5^{ème} Adjoint – Madame Véronique LE BEUX, chargée de la Vie Associative et de la Jeunesse ;
- 6^{ème} Adjoint – Monsieur Michel HUSSON, chargé de la Vie Culturelle et des Nouvelles Technologies.

et aux conseillers municipaux délégués :

- Monsieur FAGIS Christophe, chargé des Travaux en Régie ;
- Monsieur BERTHIER Hervé, chargé du Périscolaire ;
- Monsieur DUDILLIEU Dany, chargé des Fêtes et Cérémonies ;
- Monsieur MARTIN Olivier, chargé de la Communication et de l'Information.

3 - DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargée, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,



Il est proposé au Conseil ce qui suit :

Article 1 : Madame le Maire est chargée, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

(3) De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à savoir la somme de 80.000,00 € TTC, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

(4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 207.000,00 € HT (décret n° 2008-171 du 22 février 2008), ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

(5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

(6) De passer les contrats d'assurance ;

(7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

(12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

(15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de

préemption définis par le code de l'urbanisme (Article L.214-1), que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, sur l'ensemble de son territoire ;

(16) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, (juridictions concernées : Tribunal Administratif, Cour d'Appel, Cour de Cassation / procédures normales ou en référé) ;

(17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000,00 € TTC ;

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil décide à la majorité (19 voix Pour et 4 abstentions [Messieurs MADELENAT, MARTINEZ, LE GOFF, Mme ARNOUT]) de déléguer au Maire les attributions citées ci-dessus.

4 - REMUNERATION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Madame le Maire expose au Conseil que :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués ;

Le Conseil doit donc décider :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des

Compte-rendu du Jeudi 3 avril 2014

indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (*soit 43 % pour le Maire et 16,5 % pour les Adjoints, soit une enveloppe totale de 5.398,07 € mensuels*), aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
39,58 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

Adjoints (6) :

Monsieur AUTHIER Bernard, 1^{er} Adjoint
Monsieur FONTAN Michel, 2^{ème} Adjoint
Madame CHEVAL Michèle, 3^{ème} Adjoint
Madame VIRIN Catherine, 4^{ème} Adjoint
Madame LE BEUX Véronique, 5^{ème} Adjoint
Monsieur HUSSON Michel, 6^{ème} Adjoint
13,07 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

Conseillers Municipaux délégués (4):

Monsieur FAGIS Christophe,
Monsieur BERTHIER Hervé,
Monsieur DUDILLIEU Dany,
Monsieur MARTIN Olivier,
6 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

Article 2 : Dit que ces indemnités seront versées à compter du 23 Mars 2014, date d'entrée en fonction des nouveaux élus.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom – Prénom	Fonction	% de l'IB 1015	Montant brut
de SAINT LOUP Marie-Claude	Maire	39,58 %	1.504,62 €
AUTHIER Bernard	1 ^{er} Adjoint	13,07 %	496.85 €
FONTAN Michel	2 ^{ème} Adjoint	13,07 %	496.85 €
CHEVAL Michèle	3 ^{ème} Adjoint	13,07 %	496.85 €
VIRIN Catherine	4 ^{ème} Adjoint	13,07 %	496.85 €
LE BEUX Véronique	5 ^{ème} Adjoint	13,07 %	496.85 €
HUSSON Michel	6 ^{ème} Adjoint	13,07 %	496.85 €
FAGIS Christophe	CM délégué	6 %	228,09 €
BERTHIER Hervé	CM délégué	6 %	228,09 €
DUDILLIEU Dany	CM délégué	6 %	228,09 €
MARTIN Olivier	CM délégué	6 %	228,09 €
TOTAL			5.398,08 €



Le présent tableau est annexé à la délibération en date du 03 avril 2014.

Le Conseil décide à la majorité (19 voix Pour et 4 abstentions [Messieurs MADELENAT, MARTINEZ, LE GOFF, Mme ARNOUT]) de fixer la rémunération du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués, comme mentionné ci-dessus.

5 - CREATION ET COMPOSITION DE SIX COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient :

de décider la formation de six commissions municipales sous les intitulés suivants :

- 1^{ère} Commission :
Bâtiments, Travaux, Environnement, Cadre de vie, Urbanisme, Développement durable
- 2^{ème} Commission :
Vie scolaire, Enfance, Restauration scolaire, Centre de Loisirs
- 3^{ème} Commission :
Action sociale, Solidarité, Logements, CCAS
- 4^{ème} Commission :
Vie associative, Jeunesse
- 5^{ème} Commission :
Finances
- 6^{ème} Commission :
Commission Technique MAPA

de nommer au sein de chaque commission les personnes suivantes :

1^{ère} Commission :
Bâtiments, Travaux, Environnement, Cadre de vie, Urbanisme, Développement durable

Président : Madame le Maire

Membres : M. AUTHIER Bernard, M. HALLART Frédéric, Mme AUGÉ Elisabeth, M. FONTAN Michel, M. MADELENAT François, M. FAGIS Christophe

2^{ème} Commission :
Vie scolaire, Enfance, Restauration scolaire, Centre de Loisirs

Président : Madame le Maire

Membres : Mme VIRIN Catherine, M. BERTHIER Hervé, Mme DUHAMEL Nathalie, M. FAGIS Christophe, Mme TELLIER Aline, M. LE GOFF Philippe, M. HUSSON

Michel,

3^{ème} Commission :
Action sociale, Solidarité, Logements, CCAS

Président : Madame le Maire

Membres : Mme CHEVAL Michèle, Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, Mme BONHOMME Florence, M. BERTHIER Hervé, Mme LE BEUX Véronique, M. FONTAN Michel, Mme ARNOUT Florence,

4^{ème} Commission :
Vie associative , Jeunesse

Président : Madame le Maire

Membres : Mme LE BEUX Véronique, Mme BONHOMME Florence, Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, M. HALLART Frédéric, M. MADELENAT François, M. HUSSON Michel, M. LE GOFF Philippe,

5^{ème} Commission :
Finances

Président : Madame le Maire

Membres : M. FONTAN Michel, Mme BOTREL Dominique, M. AUTHIER Bernard, Mme VIRIN Catherine, M. HUSSON Michel, Mme CHEVAL Michèle, M. MARTINEZ Jean-Claude

6^{ème} Commission :
Commission technique MAPA

Président : Madame le Maire

Membres : M. AUTHIER Bernard, M. FAGIS Christophe, M. FONTAN Michel, M. TYCHENSKY Jean, Mme BONHOMME Florence, M. MADELENAT François

6 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder à l'élection, à scrutin secret, conformément aux instructions concernant la constitution des Centres Communaux d'Action Sociale, des quatre membres devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Germain-Laval.

Se sont portés candidats :

- Madame CHEVAL Michèle ;

🔄 Compte-rendu du Jeudi 3 avril 2014

- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette ;
- Madame LE BEUX Véronique ;
- Madame ARNOUT Florence.

Les quatre candidats nommés ci-dessus sont élus avec 23 voix chacun au premier tour de scrutin.

7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de désigner cinq membres du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Comité de la Caisse des Ecoles :

- Madame VIRIN Catherine ;
- Monsieur FAGIS Christophe ;
- Madame DUHAMEL Nathalie ;
- Madame TELLIER Aline ;
- Monsieur LE GOFF Philippe.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres ci-dessus pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles.

8 - ELECTION DES DELEGUES A LA MISSION LOCALE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'élire, au scrutin secret, les délégués titulaires (2) et suppléants (2) appelés à siéger au sein de la Mission Locale :

Se sont portés candidats :

Titulaires :

- Mme BONHOMME Florence ;
- Mme LE BEUX Véronique.

Suppléants :

- Mme AUGÉ Elisabeth ;
- Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette.

Les membres titulaires et suppléants cités ci-dessus sont élus au premier tour de scrutin.

9 - ELECTION DES DELEGUES AU SMEP

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'élire, au scrutin secret, les délégués titulaires (2) et

suppléants (2) appelés à siéger au SMEP :

Se sont portés candidats :

Titulaires :

- M. AUTHIER Bernard ;
- M. TYCHENSKY Jean.

Suppléants :

- Mme VIRIN Catherine ;
- M. FAGIS Christophe.

Les membres titulaires et suppléants cités ci-dessus sont élus au premier tour de scrutin.

10 - ELECTION DES DELEGUES AU SITCOME

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'élire, au scrutin secret, les délégués titulaires (2) appelés à siéger au SITCOME :

Se sont portés candidats :

- Mme BONHOMME Florence ;
- Mme CHEVAL Michèle ;
- M. MARTINEZ Jean-Claude.

Résultat du premier tour de scrutin :

- 23 enveloppes trouvées dans l'urne,
- 0 bulletin nul,
- 23 suffrages exprimés :

21 voix pour Mme BONHOMME Florence et Mme CHEVAL Michèle

4 voix pour M. MARTINEZ Jean-Claude

Sont élues, au premier tour de scrutin, Mesdames BONHOMME Florence et CHEVAL Michèle.

11 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de désigner un correspondant « Défense ».

S'est porté candidat : Monsieur BERTHIER Hervé

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur BERTHIER



Hervé, comme correspondant « Défense ».

12 - INDEMNITES DE BUDGETS ET DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire expose au Conseil que les comptables du Trésor qui exercent des fonctions de receveur municipal peuvent se voir allouer les indemnités de conseil et de confection de budget définies par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Ces indemnités annuelles sont servies à raison des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Elles sont attribuées au Comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal et peuvent être, à tout moment, supprimées ou modifiées par délibération spéciale dûment motivée.

Le barème suivant de l'indemnité de conseil s'applique aux seules dépenses budgétaires de la Commune et des services qui lui sont rattachés :

- sur les 7.622,46 premiers euros à raison de :
3/1000
- sur les 22.876,35 € suivants :
2/1000
- sur les 30.489,80 € suivants :
1,5/1000
- sur les 60.979,61 € suivants :
1/1000
- sur les 106.714,31 € suivants :
0,75/1000
- sur les 152.449,02 € suivants :
0,50/1000
- sur les 228.673,53 € suivants :
0,25/1000
- sur toutes les sommes excédants 609.796,07 €, à raison de 0,10/1000.

En aucun cas, l'indemnité de conseil allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

A l'issue du renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 23 mars 2014, Monsieur SAMBRAS Denis, Receveur de la Commune de Saint-Germain-Laval depuis

le 28 mars 2014, a fait connaître son accord pour continuer à assurer les prestations susvisées, notamment en matière d'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ainsi que celles concernant la mise en œuvre des réglementations applicables à la gestion financière de la Commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur SAMBRAS Denis, Trésorier Principal, Receveur de la Commune de Saint-Germain-Laval, l'indemnité de conseil au taux plein ainsi que l'indemnité de confection de budget.

13 - LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES

Madame le Maire expose au Conseil que les travaux de réhabilitation de la Mairie, sise au 8 Rue de Provins, vont prochainement débuter et empêcher la célébration des mariages dans la salle prévue à cet effet au sein de ce bâtiment communal.

Aussi, il convient d'affecter momentanément le temps desdits travaux la Salle du Ru de l'Etang, situé Rue de Provins, à la célébration des mariages.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter la Salle du Ru de l'Etang à la célébration des mariages (annexe de la maison commune) le temps de la réalisation des travaux de réhabilitation.

14 - CONTRAT 2014/2015 AVEC GIE COMUTITRES Carte Imagine'R

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a passé, avec le Groupe Industriel et Commercial Comutitres qui gère la carte Imagine'R, un contrat permettant de subventionner à hauteur de 31,00 € (trente et un euros) par carte, le coût du transport des collégiens et lycéens de Saint-Germain-Laval pour l'année scolaire 2014/2015.

Ce contrat n'ayant pas de clause de tacite reconduction, il convient donc :

- de maintenir le montant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte,
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le mon-

Compte-rendu du Jeudi 3 avril 2014

tant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte et d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2014/2015.

15 - CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SACPA

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler le contrat de prestations de service avec la Sté SACPA (Service d'assistance et de contrôle du peuplement animal) qui arrive à échéance au 30 juin 2014.

Ce présent contrat a pour objet d'effectuer, à notre demande, les interventions nécessaires pour assurer :

- La capture en urgence des animaux errants, hares, dangereux (chiens, chats),
- La prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats) ou d'autres espèces à la diligence de la société,
- La mise à disposition de cages et la prise en charge des chats capturés (demande par fax 8 jours à l'avance de la part du service demandeur). Les cages prêtées sont sous la responsabilité du service. En cas de dégradation ou de vol, le service devra rembourser l'intégralité du matériel,
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et conduite au centre d'équarrissage suivant la législation en vigueur. En cas de crise sanitaire majeure, un avenant pourra être signé entre les parties (ex. grippe aviaire, épizootie, ...),
- La gestion de la fourrière animale municipale dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur (sacrifice, restitution, suivi sanitaire, transfert à un organisme de protection animale),
- Des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur le logiciel métier.

Le coût de cette prestation est de 0,698 € HT par habitant, soit 2.000,47 € HT (2.400,56 € TTC) par an.

Le présent contrat serait conclu pour une période du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Juin 2015, période pouvant être renouvelée trois fois par période de 12 mois.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer le contrat avec la SACPA.

16 - DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2014 - Réhabilitation de la Mairie, sise au 8 Rue de Provins (annule et remplace la délibération en date du 05/12/2013, reçue le 10/12/2013 en Sous-Préfecture de Provins)

La présente délibération annule et remplace la précédente ayant le même objet prise le 05 décembre 2013 et reçue en Sous-Préfecture de Provins le 10 décembre 2013.

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter des subventions au titre de la DETR 2014 en vue du programme de réhabilitation, en deux phases, de la Mairie, sise au 8 Rue de Provins à Saint-Germain- Laval.

Il convient :

- d'APPROUVER les projets d'investissement suivants :

Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité),

Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture),

- de SOLLICITER l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2014 :

Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité), montant de la subvention DETR 2014 attendu : 35.000,00 €,

Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture), montant de la subvention DETR 2014 attendu : 18.550,00 €,

- d'ARRETER les modalités de financement, comme suit :

Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité)

Etat (DETR 2014) : 35.000,00 €

Réserve parlementaire (Sénateur) : 50.000,00 €

Fonds propres : 64.400,00 €

Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures



rieures (menuiseries extérieures, peinture),

Etat (DETR 2014) : 18.550,00 €

Fonds propres : 45.050,00 €

- d'AUTORISER Madame le Maire ou son délégataire à signer tout document afférent à ces demandes.

Le Conseil décide, à la majorité (19 voix Pour et 4 abstentions [Messieurs MADELENAT, MARTINEZ, LE GOFF, Mme ARNOUT]) :

- d'APPROUVER les projets d'investissement suivants :

Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité),

Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture),

- de SOLLICITER l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2014 :

Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité), montant de la subvention DETR 2014 attendu : 35.000,00 €,

Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture), montant de la subvention DETR 2014 attendu : 18.550,00 €,

- d'ARRETER les modalités de financement, comme suit :

Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité)

Etat (DETR 2014) : 35.000,00 €

Réserve parlementaire (Sénateur) : 50.000,00 €

Fonds propres : 64.400,00 €

Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture),

Etat (DETR 2014) : 18.550,00 €

Fonds propres : 45.050,00 €

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne une information quant à un contrôle du Service Hygiène et Salubrité des Denrées qui a eu lieu le lundi 29 mars 2014 à la cantine de Courbeton. Le contrôle n'a fait apparaître aucun dysfonctionnement (respect des températures des denrées dans l'armoire froide, respect de la marche en avant, respect de la traçabilité des denrées servies, ...) ; hormis le local que ce Technicien a trouvé trop exigu vu le nombre de rationnaires. Il lui a été indiqué qu'un restaurant scolaire était actuellement en cours de construction et il a été invité à venir en mairie pour consulter les plans de réalisation. Il nous a félicités quant à l'organisation des locaux, notamment ceux de l'office où tout a bien été respecté pour la marche en avant.

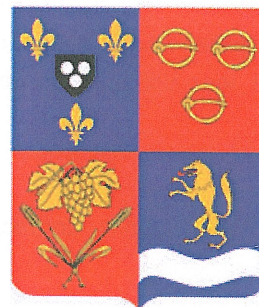
L'ordre du jour étant épuisé, la séance close à 21h20, la parole est donnée au public.

Madame MARTEAU signale que la poubelle marron de M. DEBRY n'a pas été ramassée aujourd'hui.

Madame le Maire indique qu'un mail sera adressé aux services du SIRMOTOM pour avoir des explications.

Séance levée à 21h23.

Saint-Germain-Laval



- d'AUTORISER Madame le Maire ou son délégataire à signer tout document afférent à ces demandes.

🔗 Santé publique :

Campagne de dératisation



La municipalité, soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, procédera à une campagne de dératisation de la commune les :

- Mardi 22 juillet 2014,
- Jeudi 13 novembre 2014.

Elle se déroulera dans les bâtiments communaux, les réseaux d'égouts de la commune ainsi que les berges de la Seine. Un technicien pourra également intervenir chez les particuliers qui en auront fait la demande en mairie.

La coopération de tous au traitement des immeubles privés est un facteur important de réussite contre les dégâts que les souris et les rats amènent et les dangers qu'ils présentent. Une attention particulière est demandée au traitement des cours, locaux poubelles, caves et espaces difficilement accessibles.

Les Saint-Germainois qui souhaitent le passage d'un technicien à leur domicile doivent venir s'inscrire en mairie.

Pour plus d'informations, contactez le secrétariat de la Mairie :

Mairie – 1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Tél. : 01 64 32 10 62

🔗 Décryptage

Maison inoccupée, alarme, ici danger...

La gendarmerie nationale publie sur Facebook les signes que laissent les cambrioleurs avant de passer à l'action.

Retrouvez toutes les informations sur (<https://fr-fr.facebook.com/gendarmerienationale>).



🔗 Bruits de voisinage

(extrait de l'arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 Juillet 1996)

Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, telles que tondeuses à gazon électriques ou à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

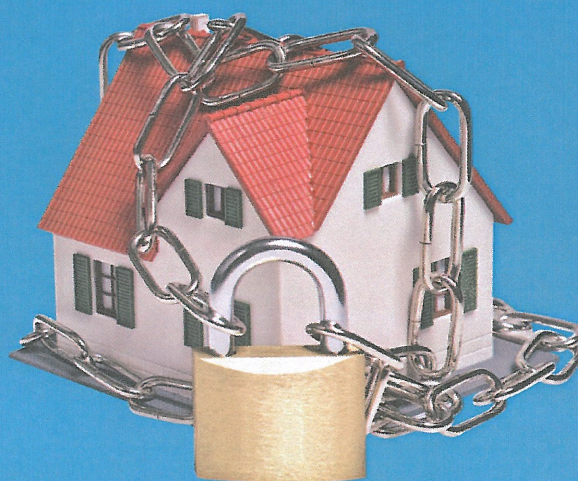
- de 7 h à 20 h les jours ouvrés,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.





**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

**LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS**



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.
Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

SC-DICOM



COMMISSARIAT de MONTEREAU

Tél. : 01 64 69 39 30

Exposition de peintures | Vie locale

saint-germain-laval.fr

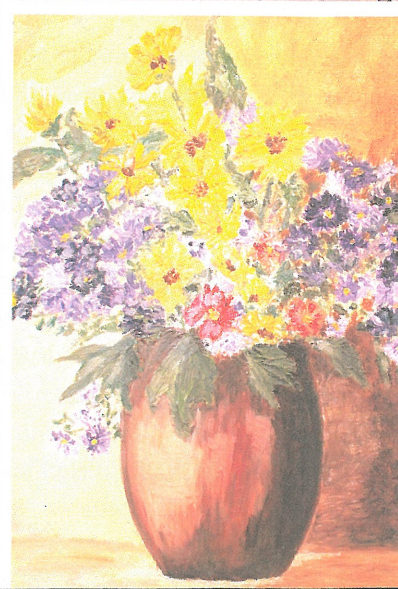
LEZARTISTES

Dessins, peintures et toutes techniques réalisés par les élèves



Rudy HENNION





🕒 Cérémonie de remise de diplômes aux Médailleurs du Travail et Agricole



Le 1^{er} mai, fête émanant d'un mouvement révolutionnaire et syndical organisé à partir de 1892, a été respecté à Saint-Germain-Laval, journée dont Marie-Claude de SAINT LOUP a profité pour honorer plusieurs concitoyens.

« Mesdames, Messieurs,

Au nom de toute l'équipe municipale, en cette date symbolique du 1^{er} Mai, je tiens à vous dire combien je suis heureuse de vous recevoir aujourd'hui.

Nous avons en effet l'honneur et le plaisir de vous remettre le diplôme de la médaille d'honneur du travail. Voltaire écrivait : « le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin ».

Avant de procéder à la remise de ces diplômes, je veux naturellement, tout en vous renouvelant mes félicitations, vous rappeler ce qu'ils symbolisent. Derrière ces médailles, ce sont 20, 30, 40 années de travail pour les anciens d'entre vous. Des années qui témoignent, chacun le mesure, de l'importance de la vie professionnelle dans l'épanouissement de chacun d'entre nous.

Tous, ici présents, partagez ce point commun : vous comptez derrière vous de fort nombreuses années de labeur, avec des horizons, des professions, des parcours, tous très différents.

Cette petite cérémonie est, pour les élus que nous sommes, l'occasion de nous associer à des habitants qui ont œuvré aux services de l'intérêt collectif, et ont participé chacun à leur niveau à la création de richesses pour notre pays, notre région, notre département, notre village.

Le fait de disposer d'un emploi aujourd'hui, fait quasiment figure de « denrée rare ». Nous sommes ici tous bien placés pour savoir combien il est important d'exercer un emploi stable, dans lequel on puisse trouver un épanouissement personnel.

Nul ne peut en effet ignorer la valeur sociale, culturelle du travail, mais le travail offre aussi à l'humain, sa part de liberté et de dignité.

Qu'il me soit permis de m'adresser aux plus gradés, c'est-à-dire aux plus anciens, pour leur souhaiter une retraite active, pleine de satisfactions et aux plus jeunes d'entre vous, pour profiter encore pleinement de votre vie professionnelle. »

Les médaillés de l'année 2014 :

- **Médaille de vermeil pour 30 années de travail :**
 - M. Jean-Pierre LOUSON, Ouvrier spécialisé à la SAM
- **Médaille d'or pour 35 années de travail :**
 - Madame Christiane LUCHIER, Agent logistique à MAS LES AMIS DE KAREN
 - Madame Dominique BOTREL, Employée de banque au LCL
- **Médaille grand or pour 40 années de travail :**
 - Monsieur Fernand SOKAL, Mécanicien à la SAM
 - Monsieur Robert COLNET, Gardien Service Expéditions à la SAM
 - Monsieur Gérard MARTIN, Technicien à la SILEC CABLE
 - Jean-Claude GILQUIN, Ouvrier d'usine VEOLIA EAU
- **Médaille d'Honneur Agricole grand or pour 40 années de travail :**
 - Madame Nicole BAILLY

Cérémonie du 1^{er} mai | Vie locale

saint-germain-laval.fr



Cérémonie du 8 mai | Vie locale

saint-germain-laval.fr

69^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945



La commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 est célébrée le 8 mai de chaque année.

Une cérémonie du souvenir a eu lieu à Saint-Germain-Laval, le jeudi 8 mai 2014, au cours de laquelle le message de Monsieur Kader Arif, Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la Mémoire, auprès du ministre de la Défense, a été lu.

Nous avons eu une nouvelle fois le plaisir d'accueillir la Fanfare de Montereau ainsi que les porte-drapeaux.

Un hommage a été rendu à tous les combattants de cette guerre.





Gravure à la médiathèque

La médiathèque poursuit son voyage au pays des illustrateurs et vous invite à embarquer pour :

Exposition-Tout public

Juin 2014



Julia Chausson

Atelier-Adulte



Samedi 28 Juin 2014
10h30 - 13h / 14h-17h

**Julia Chausson vous invite à
créer un livre d'artiste.**

**Inscriptions pour l'atelier au 09.63.60.03.13 ou
bibliothequestgermainlaval@orange.fr**



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

**Médiathèque
Le Manoir**

Ouvert

**Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h**

Vendredi : de 16 h à 20 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

**Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13**

📖 Médiathèque "Le Manoir"



➔ Méli-Mélo (Pour les 5 - 8 ans)



La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion autour de lectures un mercredi et un samedi par mois à 11h.

Mercredi 11 & Samedi 14 juin 2014

➔ « A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 17h, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de cœur (romans, contes, films...).

Vendredi 13 juin 2014

➔ Accueil assistantes maternelles

Un jeudi par mois à 10h, la médiathèque invite les assistantes et leurs bambins à partager des histoires.

Jeudi 12 juin 2014

➔ De nous à vous

L'équipe de la médiathèque découvre, choisit et s'enthousiasme pour certains auteurs, réalisateurs, artistes et propose de vous enivrer aussi. Venez partager et emprunter notre sélection !!!

Cette sélection est visible sur notre site internet st-germain-laval.bibli.fr/opac/

📖 Tarifs

Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

📖 Utile

En ligne : st-germain-laval.bibli.fr/opac/

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition



→ Nouveautés adulte

- Mémé. Philippe Torretton
- Solo. William Boyd
- Le collier rouge. Jean-Christophe Ruffin
- Police. Jo Nesbo
- Muchachas. Katherine Pancol
- Dark Horse. Craig Johnson



- House of cards - Saison 1 (DVD)
- Promise land (DVD)
- Iron Man 3 (DVD)
- Le chemin. Grégoire (CD)



→ Nouveautés jeunesse



- Big bang Cast
- Héros de l'olympes, tome 4
- Magi, tome 4,5,6
- Le royaume de Ga'Holle (DVD)



Ouvert

Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Vendredi : de 16 h à 20 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

Et d'autres nouveautés pour les adultes et la jeunesse visibles sur notre site internet !!!

🕒 La Guerre de 1914 - 1918 (II)

“ La mobilisation - 23 juillet 1914 ”



Dans la quiétude de l'été, l'ultimatum adressé par l'Autriche à la Serbie, le 23 juillet 1914, fait l'effet d'un coup de tonnerre dans un ciel clair. L'engrenage est en marche. Parce qu'aucune chancellerie ne croit un seul instant à l'éventualité d'une guerre et n'accorde aux négociations toute l'attention souhaitable, les politiques de tous bords, sous l'influence de leurs états-majors respectifs, soucieux de ne pas être surpris par le déclenchement d'un conflit, vont prendre des mesures préventives, jugées ici et là comme provocatrices et qui déboucheront par le jeu des alliances sur un affrontement armé. Ce qui n'aurait dû être que l'été des gouvernants, va devenir l'été des généraux.

Le 28 juillet, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie. Le 30, un ordre de mobilisation générale est lancé en Russie, en soutien de la Serbie. Le 1^{er} août, l'Allemagne, qui soutient l'Autriche, déclare la guerre à la Russie ; le 3 août, c'est

au tour de la France d'entrer dans le conflit, suivie par l'Angleterre, le 4 août, au nom de leur alliance avec la Russie.

31 Juillet 1914

L'ordre est donné, à 17 heures, aux troupes de couverture françaises de gagner leurs positions le long de la frontière. Il est suivi, quelques heures plus tard, par l'ordre de mobilisation générale.

2 Août 1914

Le conseil municipal se réunit en session extraordinaire, conformément aux instructions ministérielles concernant la mobilisation. Il institue dans la commune, « deux commissions permanentes qui auront à prendre toutes les mesures et décisions urgentes auxquelles les fonctionnaires et employés communaux auront à se conformer ». Il nomme à cet effet : « en ce qui concerne Saint-Germain, Tréchy, Courbeton et Merlange, Monsieur

Desaveines, conseiller municipal, qui assistera ou suppléera le Maire dans tous les cas utiles. En ce qui concerne Gardeloup, le Petit-Buisson et les Thibaudes, Monsieur Elie Marteau, adjoint, qui sera assisté de Constantin Menin ». Il désigne Monsieur Charrier pour assurer les fonctions de garde-champêtre auxiliaire et suppléer le titulaire, en tant que de besoin. Il choisit enfin Auguste Delignat pour remplacer Henri Bègue au contrôle des tombereaux d'argile sur le chemin numéro 9. Ce dernier part le lendemain rejoindre son régiment.

Comme dans toutes les communes de France, les feuilles de route arrivent à Saint-Germain-Laval. Elles concernent tous les hommes qui ont entre 20 et 40 ans et qui, appartenant aux classes antérieures à celle de 1911, ont déjà effectué leur service militaire et font partie de la réserve active. Ils se nomment Henri et Jules Bègue, André Bozières, Albert Chabert, Gustave et Florimont Coppé, Hector

Histoire de la commune | Vie culturelle

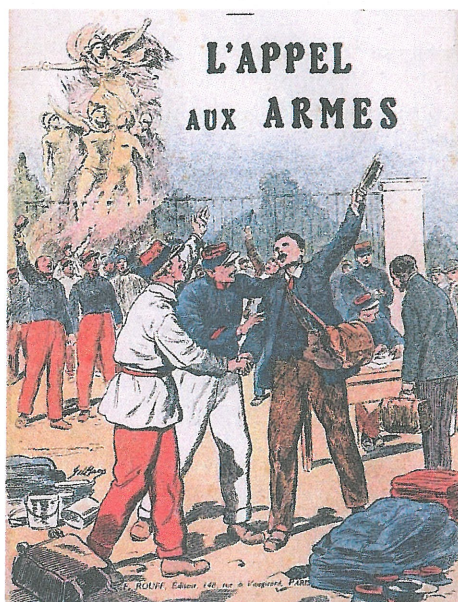
saint-germain-laval.fr



Delignat, Clément Ditmaison, Albert, Georges et Emile Dodet, Saturnin Durand, Anatole Fouinat, Gaston Goyard, Emilien Juillet, Emile et Louis Laurin, Germain Lignot, Aristide Menin, Gustave Mardellat, André Montenon, Alfred Préau, Arthur Sylvestre, Paul Tanné, Henri Tourlier et Ernest Teuil.

Eugène Audier, Albert et Gustave Bègue, Alexandre Bozières, Georges Chesneau, Julien Chabert, Julien, Emilien et André Collet, Louis Delignat, Georges Drapier, Georges et Léon Lagier, Raphael Laubart n'ont pas besoin, eux, d'ordre d'appel. Ils sont déjà en train d'effectuer leur service militaire, certains depuis 1911, sa durée ayant été régulièrement augmentée depuis cette date, pour être portée à 3 ans.

Et puis, il y a ceux, qui à peine âgés de 20 ans, sont appelés



pour la première fois à revêtir un uniforme comme Edmond Bègue, Fernand Chesneau, Gaston Drapier,

Marius Simard et Georges Chabert. Enfin, Ferdinand Grain et Félix Honderlick, qui en raison de leur âge appartiennent déjà à la territoriale, rejoignent tous les deux les unités chargées de surveiller et garder les installations sensibles. En tout, 48 jeunes hommes, représentant 50% de la population masculine adulte du village.

Toute cette jeunesse est partie pour une guerre courte, presque joyeuse, tant le mot revanche est inscrit dans l'esprit de tout un chacun. Les hussards noirs de la République que sont à Saint-Germain-Laval Emilien Juillet, Louis Desaveines et Louis Colas, mais aussi, ne les oublions pas, les institutrices si souvent décriées par le conseil municipal, ont entretenu la flamme et appris aux enfants à fixer la ligne bleue des Vosges. Ils partent donc sans crainte. Dans ses carnets de route, tenus au jour le jour, pendant les mois d'août et septembre 1914, Albert Chabert décrit une impression de liesse qui accompagne les soldats rejoignant leurs unités d'affectation. Il raconte son voyage en train entre Montereau et Bienne-le-Château, où son ordre de mobilisation lui ordonne de se rendre : « partout où nous passons, écrit-il, la foule se presse, nous donne tout ce dont il nous faut ; il nous semble partir au devant de la victoire. Le train est garni de feuillage et de fleurs... A chaque arrêt, tous entonnent le chant du départ ».

Ils sont donc 48 à partir dans ces premiers jours d'août 1914. Durant les quatre années que va

durer le conflit, les jeunes conscrits, arrivant en âge de porter les armes seront à leur tour appelés, pour remplacer, les morts, les disparus, les blessés, les prisonniers et former les nouveaux régiments, qui inlassablement alimenteront la bataille. 45 en 1915, 37 en 1916, 37 en 1917, 37 en 1918, ils seront en tout 73 à porter le nom de Saint-Germain-Laval sur tous les champs de bataille, où l'armée française va se battre. Pour la plupart, solides paysans rompus au dur labeur des champs, insensibles à la fatigue, supportant sans broncher les chaleurs les plus lourdes, comme les froids les plus rigoureux, rustiques et inébranlables dans l'épreuve, ils vont servir dans l'infanterie. Quelques uns seront artilleurs, trois cavaliers et trois sapeurs.

En ce début du mois d'août, ce sont dans le canton les mêmes scènes, la même ambiance, le même élan d'enthousiasme vécus par toute cette jeunesse et ces hommes en pleine force de l'âge qui emportent avec eux les images paisibles, riantes, champêtres, presque bucoliques de leur village natal. Regardons les partir pour ce périple de plus de quatre années, dont beaucoup ne reviendront pas.

Jean TYCHENSKY

Président de l'association

« Les Amis du Patrimoine »

Conseiller municipal

Vice-président de la CC2F

Rentrée scolaire 2014 | Vie scolaire

saint-germain-laval.fr

Centre de Loisirs « Nathalie »

Durant les vacances d'été 2014, l'équipe d'animation du Centre de Loisirs « Nathalie » accueillera vos enfants du Lundi 7 Juillet au Lundi 2 Septembre 2014 inclus.

Rappel des horaires : 9h30 - 17h30 - un service de garderie est assuré de 7h à 9h30 et de 17h30 à 19h.

Un petit aperçu du programme :

Mois de Juillet :

- Pour les élémentaires : Cow-boys et Indiens
- Pour les maternels : Chevaliers et Princesses

Mois d'Août :

« Août en brun » et les Pirates

Une sortie est organisée chaque Jeudi. Aussi, pensez à prévoir un pique-nique !

Un mini séjour à BUTHIERS (sous tentes), organisé pour les 9-13 ans avec escalade et tir à l'arc, aura lieu du Lundi 28 Juillet au Vendredi 1er Août 2014. Le nombre de places étant limité, pensez à réserver le plus rapidement en Mairie !

Les inscriptions et réservations sont à faire en Mairie avant le 18 Juin pour les vacances de Juillet et avant le 18 Juillet pour les vacances d'Août.

Nous vous attendons nombreux !!!

L'équipe d'Animation

Transport scolaire

Carte Imagine'R



Comme tous les ans à cette époque, il faut aussi penser à acheter la carte Imagine'R pour les collégiens et les lycéens afin d'avoir accès aux transports scolaires.

Comment faire ?

- (1) Retirer le dossier auprès de la gare routière, les dossiers de première inscription sont disponibles en Mairie,
- (2) Remplir le dossier de renouvellement ou de première inscription puis le faire tamponner par le futur établissement scolaire de votre enfant et ce avant la fermeture annuelle mi-juillet,
- (3) Ensuite pour bénéficier de la réduction accordée par le conseil municipal (31 €), il faut venir en Mairie pour faire noter notre numéro de contrat ainsi que le montant de notre subvention,
- (4) Envoyer le dossier à l'adresse indiquée.

Nous vous rappelons que tous les collégiens et lycéens quel que soit le lieu de leur établissement scolaire peuvent prendre la carte Imagine'R.

Retrouvez toutes les informations sur www.stif.info et sur www.imagine-r.com



→ Carte Scol'R



Le Conseil Général de Seine-et-Marne organise depuis un an les circuits spéciaux de transports scolaires, sur l'ensemble du territoire de la commune, pour desservir l'école maternelle "Les Mûriers" et l'école élémentaire de Courbeton, le matin et le soir.

Les services du Conseil Général de Seine-et-Marne ont livré, en mairie, les dossiers de première demande et de renouvellement au transport scolaire élémentaire et maternel pour l'année 2014-2015. Nous vous invitons donc à venir retirer votre dossier aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

- Les dossiers de première demande sont à retourner en mairie avant le 7 juillet 2014.
- Les dossiers de renouvellement sont à retourner en mairie avant le 12 juin 2014.

Un chèque de 12 € par formulaire d'inscription, vous sera demandé pour les frais de dossier. Chaque élève recevra une carte de transport Scol'R pour la rentrée scolaire.

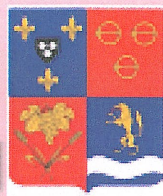
Retrouvez toutes les informations et la demande d'abonnement 2014-2015 sur www.seine-et-marne.fr/scol-r

🌀 Les enfants fêtent la fin de l'année scolaire

- Samedi 21 Juin 2014 : le matin - Fête à l'Ecole Maternelle les Mûriers
- Samedi 21 Juin 2014 : l'après-midi - Kermesse à l'Ecole élémentaire de Courbeton



SAINT-GERMAIN-LAVAL



LE SERVICE CULTUREL ORGANISE LA

Fête de la MUSIQUE

VENDREDI 20 JUIN

Parking Médiathèque – Courbeton

SANDWICHES et BUVETTE sur place
par le COMITE des FETES de SAINT-GERMAIN-LAVAL

De 19h30 à 20h30 et de 22h à 23h
ANIMATION MUSICALE



20 H 30
22 H 00

CONCERT

SALLE DES FÊTES
EN CAS DE PLUIE

Espace associations | Vie associative

saint-germain-laval.fr



E.S.L.

VTT Loisirs

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

KARATÉ DO

M. BONNESON - 06 13 47 77 21

FOOTBALL

M. BERMUDEZ - 06 81 22 51 10

COUTURE

Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



A.C.S.G.

RANDONNEES

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITTORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



Associations Indépendantes

ECHECS « Le Roi Mat »

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03

Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

LA MAIN SOLEIL

Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts

M. ODORICO

(atmainsoleil@gmail.com)



MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »

Mme VAN DOORN

01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA

Mme RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS

M. PAGES - 06 15 36 57 37

DANSE ATTITUDE - ZUMBA - SALSA

Mme SABARD - 06 89 24 59 73

LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16

(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32



🌀 Une saison prometteuse...!



Quelle différence entre un printemps pluvieux et un printemps ensoleillé ?

Printemps 2013 une seule sortie à la journée sous un ciel... maussade, printemps 2014 déjà quatre sorties sous un ciel... radieux.

La première fin mars a conduit le groupe de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine. Chemin de halage, petite route de campagne, sentier herbeux, cette rive droite du fleuve nous a étalé toute sa variété jusqu' à Nogent-sur-Seine connu pour sa centrale nucléaire.

A quelques encablures de cette dernière, sur une herbe printanière et verte et sous un soleil généreux, nous avons apprécié un pique-nique réparateur. Le chemin du retour sur l'autre rive serpentait dans la campagne parfois éloignée de la Seine parfois la longeant.

L'équipe se souviendra du petit kilomètre sur un chemin défoncé par les engins agricoles ou le vélo s'enfonçait jusqu'à mi-roue.

Après ce bain de boue que n'aurait pas renié une horde de sangliers mais franchi dans une franche rigolade, le parking de Bray-sur-Seine était le bienvenu surtout avec le petit rafraîchissement sorti de la glacière.

La deuxième sortie avait pour cadre la forêt de Rougeau et la forêt

de Sénart. D'un parking de cette forêt de Rougeau, nous empruntons l'allée royale qui la relie à sa grande sœur la forêt de Sénart. Cette allée rectiligne longue de 5,5 kilomètres aujourd'hui rénovée et bordée de séquoias était la route historique des chasses royales de François 1^{er}, Louis XIV et Louis XV. Quel plaisir de sillonner cette belle forêt chargée d'histoire avec le château de la Faisanderie, l'Hermitage de Notre Dame de la consolation sans oublier la beauté de certains chênes dont celui d'Antin vieux de 650 ans. On raconte que c'est en forêt de Sénart que, lors d'une chasse royale, Louis XV rencontra Mme Lenormand d'Etiolles qui deviendra la Marquise de Pompadour. S'il fallait résumer cette journée, nous dirions que nous avons dégusté un cocktail de sport, d'histoire, de culture, de patrimoine et de nature.

Changement de décor pour la troisième sortie fin avril. Jacques nous propose une balade au départ de Rogny les Sept Ecluses jusqu'au pont canal de Briare. Ce village de Rogny vaut le détour avec cet im-





pressionnant ouvrage des 7 écluses.

Situé sur le canal de Briare, l'ouvrage fait partie d'un gigantesque projet conçu par Henri IV et Sully pour relier l'Atlantique à la Méditerranée et à la Manche. 12000 ouvriers et 6000 soldats sont mobilisés pour le construire de 1604 à 1642. C'était alors le canal de « Loyre en Seyne ».

Nous quittons Rogny en longeant le canal pour arriver à Briare où nous attend un nouveau chef-d'œuvre : le fameux pont canal. Cet ouvrage magnifique permet au canal de franchir la Loire. D'une longueur de 662 mètres, il est le deuxième pont canal métallique le plus long du monde. Les éléments de décor tels les rostres, chimères et lampadaires sortis des forges de Fourchambault lui confèrent un lustre indéniable. On ne pouvait trouver meilleure vue pour le pique-nique que les bords de la Loire au pied du monument et sous un franc soleil. Le retour sur Rogny par la belle campagne du Loiret et de l'Yonne concluait magnifiquement cette journée.



Le 4 mai le club s'était invité à l'inauguration du Parc Régional du Gâtinais Français à Milly-la-Forêt. Après un accueil chaleureux à la maison du parc accompagné de viennoiseries, de café et confiture et après la coupure du ruban, nous voilà une quarantaine à inaugurer, sous la conduite d'un guide, les 26 kilomètres du circuit des mégalithes. La 1^{ère} étape nous conduit au menhir de la pierre droite. Specta-

culaire par sa position isolée en terrain découvert et par sa hauteur de 4 mètres (le plus haut de l'Essonne) il séduit le groupe.

Une halte gourmande au village de Buno-Bonneveau nous cale l'estomac et nous permet de découvrir sur le terre-plein de l'église le polissoir « les 7 coups d'épée », roche de grès marquée de 7 entailles parallèles, profondes et anguleuses.

Le menhir de la pierre du prêtre plus petit, mais tout aussi majestueux, nous regarde passer insensible.

Après une courte pause à regarder décoller les planeurs, nous sommes accueillis dans la ferme du clos d'Artois à Oncy-sur-Ecole. Dernier producteur de la région, le propriétaire nous explique sa production artisanale de menthe poivrée, de mélisse, de plantes médicinales et aromatiques. Il nous montre les techniques de production, nous fait découvrir les différentes senteurs et le fonctionnement des séchoirs.

Cette dernière visite clôture cette journée riche en découvertes et en appelle d'autres dans les prochains jours.



Guy Bayol

Comité des Fêtes : Bric à Brac de Nanon



Le dimanche 18 mai 2014, le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval a renoué avec le traditionnel Bric à Brac de Nanon. Un grand nombre d'exposants a répondu présent à l'invitation du Comité des Fêtes.

Malgré un démarrage un peu timide le matin, une bonne fréquentation du public a permis à tous les exposants de réaliser des affaires.

Les cieux ont été du côté des visiteurs, des exposants et des organisateurs car le soleil les a accompagné toute la journée, ce qui a contribué au vif succès de cette manifestation.

Le Comité des Fêtes remercie vivement les exposants et les visiteurs.





Fête du Village

le dimanche 6 juillet 2014,
Stade de Pontville
Saint-Germain-Laval

ENTREE GRATUITE

Programme de la journée de 11 heures à 18 heures

Restauration sur place

MENU à 6 euros sans les boissons
ou venez avec votre pique-nique

Animations : démonstration de Zumba et Salsa avec initiation



Création d'une fresque en peinture avec les ZARTISTES

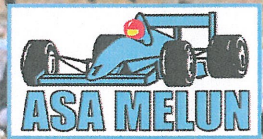


- ✦ Course en sacs, tir à la corde, course à deux ;
- ✦ course en ballon sauteur : adultes, enfants ;
- ✦ Pêche aux canards ;
- ✦ Concours de pétanque : adultes, enfants ;
- ✦ Concours badminton ;
- ✦ Jeu géants : dame, mikado, jenga ;
- ✦ Cricket, lancer d'anneaux ;
- ✦ chamboule tout ;
- ✦ Circuit Vélo enfants (venez avec leurs vélos) ;
- ✦ Panier garni à gagner.



saint-germain-laval.fr

>> **WWW.ASAMELUN.COM** <<



COURSE de COTE REGIONALE de TRECHY

Saint Germain Laval - Courcelles en Bassée
Près de Montereau (77)

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

>> **DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2014** <<

>> **ESSAIS 09h30 // COURSE 13h30** <<



VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION



Rendez-vous - Agenda

saint-germain-laval.fr



➔ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)



- Dimanche 15 juin 2014 : Fêtes des Pères
- Dimanche 15 juin 2014 : Fête du Club de Judo dès 10h30 avec démonstration et remise de grades
Salle polyvalente de Courbeton
- Vendredi 20 Juin 2014 : 18h30 - Remise des livres pour les enfants entrant en 6^{ème}
Salle de l'Orée de la Bassée
- Vendredi 20 Juin 2014 : de 19h à 23h - Fête de la Musique
Parking de la Médiathèque
- Samedi 21 Juin 2014 :
 - le matin - Fête à l'Ecole maternelle les Mûriers
 - l'après-midi - Kermesse à l'Ecole élémentaire de Courbeton
- Samedi 21 Juin 2014 : Fête du Club de Gymnastique Enfants
Salle polyvalente de Courbeton
- Dimanche 06 Juillet 2014 : Fête du Village organisée par le Comité des Fêtes - Stade de Pontville
- Dimanche 07 Septembre 2014 : Course de côte de Tréchy organisée par l'ASA MELUN
- Samedi 13 Septembre 2014 : Forum des Associations - Stade de Pontville ou Salle de l'Orée de la Bassée (en cas de pluies)
- Dimanche 21 Septembre 2014 : Vide-grenier organisé par le COS du Personnel communal - Parking Salle de l'Orée de la Bassée
- Samedi 27 et Dimanche 28 Septembre 2014 : Salon de la Gastronomie et de l'Artisanat - Salle de l'Orée de la Bassée





🗑 Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

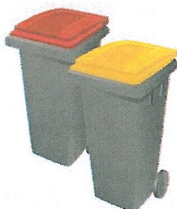
🗑 Collecte des déchets ménagers

➡ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➡ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



➡ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la



GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

**Vous accueille 7j / 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

**A partir de 20€ d'achat,
livraisons à domicile
après 20h***

*sur le secteur de Saint-Germain-Laval
en appelant au :

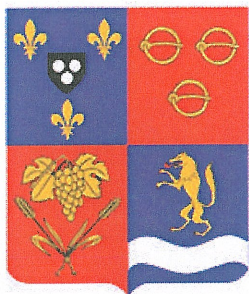


06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06

Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Emails : contact@saint-germain-laval.fr
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions : cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2014

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843